

LA DÉMOCRATIE
CONTRE LES EXPERTS

Du même auteur

La Cité des réseaux
Athènes et ses associations (VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.)
Publications de la Sorbonne, 2010

Chronologie de la Grèce ancienne
Points, 2010

Clisthène et Lycurgue d'Athènes
Autour du politique dans la cité classique
(avec Vincent Azoulay, éd.)
Publications de la Sorbonne, 2011

De l'Histoire à l'histoire
(avec Daniel Cordier)
Gallimard, 2013

L'Événement Socrate
Flammarion, 2013

PAULIN ISMARD

LA DÉMOCRATIE
CONTRE
LES EXPERTS

Les esclaves publics en Grèce ancienne

ÉDITIONS DU SEUIL
25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

Ce livre est publié dans la collection
L'UNIVERS HISTORIQUE

ISBN 978-2-02-112364-7

© Éditions du Seuil, mars 2015

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Pour Lucie D.

Avant-propos

L'expérience de la lointaine Athènes pourrait-elle nous aider à affronter, ici et maintenant, notre malheur politique ?

Pour tout individu né à la fin des années 1970, il est rare que la politique ait été le lieu des grands accomplissements de sa vie personnelle. Ses aînés lui ont appris que la politique était affaire d'imaginaire et de désir et qu'il n'y avait guère d'autre activité dans laquelle une vie authentique pouvait se réaliser. Les mots et les croyances dans lesquels ces derniers lui ont transmis leur propre expérience se présentent pourtant, au mieux, comme un arrière-pays inaccessible, au pire, comme un ensemble d'énigmes indéchiffrables. Et, de même que le théâtre de la vie politique a cessé depuis fort longtemps de l'intéresser, il en est venu peu à peu à contester les formes traditionnelles de participation politique, voire à récuser le principe de toute représentation.

Dans la formidable crise de la langue politique à laquelle il assiste demeure pourtant un grand mot, aux contours incertains, qui s'offre à ses yeux à la fois comme un principe d'action et une aspiration indémodable, celui de démocratie. Certes, son invocation sert les visées les plus ambivalentes. Mais, pour peu qu'il refuse d'y reconnaître, comme on l'y invite, la seule promesse de la paix civile entre tous et de la liberté pour chacun, qu'il y entende au contraire un mot

d'ordre radical – le principe égalitaire de distribution du pouvoir et la maîtrise d'un pouvoir effectif de la communauté sur son propre destin –, alors il sera tenté d'y voir encore le seul projet politique qui vaille : n'est-ce pas d'ailleurs cette même injonction, encore vague et imprécise, qui rassemble les manifestants de la Puerta del Sol de Madrid, de la place Syntagma à Athènes ou même du parc Zuccotti de Wall Street ?

Il lui apparaît pourtant que l'une des manifestations du déni quotidien de l'idée démocratique tient dans cette musique lancinante, qui exalte le règne de l'expertise et répète à l'envi que le gouvernement de la chose publique ne saurait reposer que sur un ensemble de savoirs, dont la nature exigerait qu'ils soient élaborés à l'écart des passions publiques. Ainsi, l'évitement délibéré de la parole des citoyens ordinaires, condamnée au nom de son ignorance (des lois de l'économie mondialisée, de la gestion rationnelle des États), serait constitutif de l'art de gouverner au sein des sociétés complexes. Car, s'il est vrai que l'opinion de la population, construite par un ensemble de dispositifs, ne cesse d'être mesurée et disséquée, il paraît néanmoins inconcevable qu'un savoir politiquement utile pour l'ensemble de la communauté puisse naître de la délibération égalitaire entre non-spécialistes. Le « règne de l'opinion » et le gouvernement des experts, loin de s'opposer, sont les deux visages d'un même ordre politique, qui récuse la capacité qu'auraient les citoyens ordinaires à construire collectivement de la compétence politique. Et c'est bien ce dessaisissement quotidien de l'expression démocratique qui fait de lui le spectateur impuissant, et par là même consentant, de sa propre mort politique.

Mais la figure de l'expert gouvernant n'est que le visage contemporain que revêt l'une des dimensions les plus anciennes

AVANT-PROPOS

liées à la notion même d'État, celle de produire du savoir au sujet du corps social. Car, avant d'être protecteur ou absent, garant des libertés ou oppresseur, l'État, sous les traits de son appareil bureaucratique, se présente avant tout comme un ensemble de dispositifs de savoirs destinés à constituer la société comme un objet, dont il se dissocie en même temps qu'il l'informe. Tout État, pourrait-on dire, est en premier lieu une organisation savante, un État de savoir.

Il n'est alors peut-être pas inutile d'observer que la première démocratie de l'histoire, celle dont nous prétendons être, à tort et à raison, les héritiers, pensait le lien entre pouvoir et savoir en des termes qui nous sont radicalement étrangers. La figure qui nous est si familière de l'expert, dont le savoir constituerait un titre à gouverner, était en effet inconnue aux Athéniens de l'époque classique, pour lesquels nulle compétence spécialisée ne devait par elle-même légitimer la détention d'un pouvoir sur la communauté civique. Que la démocratie se soit construite en son origine contre la figure de l'expert gouvernant, mais aussi selon une conception de l'État contraire à la nôtre, voilà qui devrait nous intriguer. C'est précisément ce que ce livre souhaite explorer, en retraçant l'histoire de ceux qui furent, à leur manière, les premiers fonctionnaires du monde des cités grecques et jouaient à l'occasion le rôle de véritables experts. Or ces hommes étaient des esclaves...

Introduction

Maître des trois chemins j'ai porté sous le soleil,
j'ai porté dans le brouillard j'ai porté sur les tessons
de braise des fourmis manians. J'ai porté le parasol
j'ai porté l'explosif j'ai porté le carcan.
Depuis Akkad. Depuis Elam. Depuis Sumer¹.

Aimé Césaire

Soit Athènes en 1861. Non pas la capitale du jeune royaume méditerranéen du débonnaire Othon I^{er}, mais une petite cité du sud des États-Unis, engagée corps et âme dans la révolte des États confédérés. *Athens* donc, plutôt qu' *Athênai*. Fondée par John Milledge à la fin du xviii^e siècle pour parer la nouvelle université du jeune État de Géorgie du prestige de la cité de Platon et d'Aristote², Athens se rêve comme un avant-poste de la culture du vieux monde implanté au cœur d'un territoire de conquête. En dépit de son nom prestigieux, la modeste bourgade ressemble surtout à la plupart des cités du vieux Sud esclavagiste. Sur une population de 4 000 habitants, la ville compte environ 2 000 esclaves.

Depuis le déclenchement de la guerre de Sécession, pourtant, le vieil ordre esclavagiste se fissure. Incapables d'entretenir leurs esclaves, de nombreux propriétaires les abandonnent, si bien que la rue principale de la ville est

devenue leur lieu de rassemblement. Des esclaves, déambulant dans l'espace public « comme des libres », loin des propriétés de leur maître ? C'est tout l'ordre patrimonial de la plantation qui est ébranlé, ce qui provoque l'indignation de John Christy, l'éditorialiste du *Southern Watchman*, le quotidien de la ville : « Tout le monde sait que ces nègres (*negroes*), qui sont formellement des esclaves, mais sont en réalité libres, ne travailleront que le temps de trouver quelque chose à voler. Les nègres sont obligés d'avoir quelque chose à manger et leur amour de l'oisiveté les empêche de travailler. » Le scandale est tel que, pour enrayer le phénomène, les autorités municipales en viennent à imposer à tous les propriétaires le versement d'une taxe pour chaque esclave abandonné, sans quoi ces derniers devront quitter la ville.

Événement incongru dans l'histoire de l'Amérique esclavagiste, la ville entreprend alors d'acquérir elle-même des esclaves. Au début de l'année 1862, le Conseil urbain recrute *boy Joe*, l'esclave du général Thomas Cobb, « pour entretenir les rues, conduire et prendre soin de la mule de la ville ». L'entretien de cet esclave est tout d'abord dévolu à son maître. Mais lorsque moins d'un an plus tard, le général Cobb meurt à la bataille de Fredericksburgh, la cité décide, au lieu d'affranchir son esclave, d'en devenir le propriétaire. *Boy Joe* fut ainsi, durant presque trois ans, l'esclave public de la petite cité d'Athens.

Cet esclave cantonnier d'Athens aurait reconnu l'un de ses ancêtres sous les traits d'un personnage de la grande Athènes de l'époque classique. Au détour d'un exposé sur les institutions athéniennes de son temps, Aristote mentionne en effet l'existence d'un individu chargé de faire évacuer les corps gisant sur la voie publique et d'entretenir les routes³. Comme *boy Joe*, ce « fonctionnaire », dont l'histoire n'a

INTRODUCTION

conservé aucun nom, était un esclave et son propriétaire, la cité d'Athènes. L'anecdote, qui réunit à plus de deux millénaires de distance la cité de Périclès et sa modeste doublure américaine, est pourtant trompeuse. Joe et cet esclave anonyme de l'ancienne Athènes appartiennent en effet à deux structures esclavagistes radicalement différentes, car ce qui était une anomalie, résultant de circonstances exceptionnelles, à Athens en 1862 ne l'était pas, vingt-cinq siècles plus tôt, en contrebas de l'Acropole.

Dans l'Athènes de l'époque classique, entre 1 000 et 2 000 esclaves publics travaillaient au service d'une communauté de 30 000 à 40 000 citoyens. Pour désigner ces hommes, les Grecs employaient le terme de *dêmosios*, qui associait invariablement une fonction, travailler pour la cité, et un statut, celui d'esclave. Tout étranger arrivant dans une cité grecque aurait pu spontanément observer au cours de son séjour une multitude d'esclaves publics s'affairant à des tâches fort diverses. Dans un sanctuaire, il aurait remarqué un *dêmosios* faisant l'inventaire des biens du dieu et parfois même, à certaines occasions, officier comme prêtre. Sur l'Agora, un groupe d'esclaves publics chargé de faire respecter l'ordre l'aurait peut-être tancé. Désireux de faire des affaires, il aurait eu recours à un de leurs collègues pour certifier l'authenticité de la monnaie qu'il utilisait. Sur les grands chantiers de la cité, il aurait vu des esclaves publics participer à l'érection des différents monuments. Une chose, en tout cas, est certaine : le relatif silence de la littérature ancienne au sujet de ceux qui furent, à leur manière, les premiers fonctionnaires des cités ne dit rien de l'ampleur de cette étrange institution que fut l'esclavage public.

Un élément du paysage désorienterait à coup sûr notre visiteur : certaines tâches confiées à ces esclaves supposaient

une véritable expertise dont étaient privés la plupart des citoyens. Ce simple fait éclaire l'articulation singulière qui noue, au cœur de l'idéal démocratique athénien, l'ordre du savoir à la question du pouvoir. L'expérience athénienne rencontre ici les interrogations les plus délicates de notre présent démocratique. Notre désarroi politique – je veux dire, aujourd'hui, en France, en 2015 – tient en effet à la force d'une croyance dont l'énoncé quotidien prend la forme suivante : l'exigence démocratique de représentation du plus grand nombre serait incompatible avec le principe d'efficacité que réclame le gouvernement des États, nécessairement complexe, donc savant. Ainsi, le savoir utile à la chose publique résulterait de connaissances spécialisées, dont les heureux détenteurs – experts et conseillers du prince en tout genre – opèrent à l'ombre de tout contrôle démocratique. Or, pour les Athéniens de l'époque classique, nul savoir ne pouvait par lui-même légitimer la détention d'un pouvoir sur la communauté civique ; et, si certaines tâches requérant une forme d'expertise étaient confiées à des esclaves, c'est précisément parce que ces derniers, exclus de la communauté politique, ne risquaient pas de menacer l'ordre civique.

L'esclavage public éclaire une autre dimension essentielle de l'expérience politique grecque, qui touche au statut même de l'État dans un régime démocratique. La cité grecque fut-elle un État ? La réponse est plus incertaine qu'il n'y paraît, du moins si l'on se contente d'observer que l'administration de la cité n'avait rien de commun avec celle des États modernes puisque ses agents, ou ses « fonctionnaires », étaient statutairement exclus de la communauté civique en ce qu'ils étaient des esclaves. C'est que l'existence même de l'État comme « administration », ou instance séparée, faisait problème et,

en ce sens, la figure de l'esclave public témoigne d'un refus de l'État qui est au fondement de l'expérience démocratique athénienne.

Esclavage des Anciens, des Modernes et des Sauvages

Qu'ils soient spécialistes de l'esclavage grec ou des institutions civiques, les historiens ne se sont pourtant guère intéressés à ces acteurs des sociétés de l'époque classique et hellénistique⁴. Sans doute, dans la plupart des cités, les *dêmosioi* ne représentaient-ils qu'une mince portion de l'ensemble de la population servile, qui dans son écrasante majorité était la propriété privée des hommes libres, qu'ils fussent citoyens ou métèques. Mais le silence des historiens est aussi le produit d'une tradition idéologique et scientifique qui a longtemps contemplé l'esclavage gréco-romain dans le miroir de l'univers colonial de la plantation, étranger à toute forme d'esclavage public. Les premières études sur l'esclavage antique furent en effet habitées par les images du Nouveau Monde. Pour Henri Wallon, fervent partisan de l'abolition et futur représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée législative sous la Deuxième République, la dénonciation de l'esclavage colonial impliquait de rappeler que l'esclavage antique avait été à l'origine de la corruption morale des cités jusqu'à l'avènement libérateur du christianisme⁵. En avant-propos de sa monumentale *Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité*, parue en 1847, Wallon écrivait :

L'esclavage chez les Anciens ! Il peut sembler étrange qu'on aille le chercher si loin, quand il est encore parmi nous. En prenant cette route, nous ne détournons point les esprits

de la question coloniale ; nous voudrions les y ramener, au contraire, et les fixer à une solution [...]. Les partisans du *statu quo* font appel à l'Antiquité au profit de leur cause. Il n'est pas inutile de voir si, par l'ensemble de ses témoignages, elle répond à leurs prétentions⁶.

De fait, la référence antique était mobilisée par les partisans comme par les adversaires de l'abolition. Chez certains abolitionnistes, la célébration de la prétendue humanité des Grecs et des Romains à l'égard de leurs esclaves servait à accuser par contraste la cruauté de la traite atlantique. Le souvenir des Anciens permettait ainsi d'instruire le procès des Modernes. Mais leurs adversaires trouvaient aussi dans les sociétés antiques des ressources pour légitimer la perpétuation du système esclavagiste : les esclaves du monde gréco-romain témoignaient dans ce cas du tribut à payer, aussi malheureux qu'inévitable, pour la grandeur de toute civilisation.

Depuis une trentaine d'années, le comparatisme entre esclavages ancien et moderne a paradoxalement connu une seconde jeunesse sous le paradigme de la « société esclavagiste ». À la suite de Moses I. Finley, les historiens de l'esclavage gréco-romain ont pris l'habitude de distinguer deux types de sociétés, les « sociétés à esclaves » (*society with slaves* ou *slaveholding societies*), où l'esclavage, numériquement dérisoire, serait cantonné à certaines sphères marginales de la structure productive, et les « sociétés esclavagistes » (*slave societies*), au sein desquelles le fait servile, démographiquement massif, affecterait l'ensemble des rapports sociaux. Dans les sociétés esclavagistes, le renouvellement régulier des esclaves serait tout particulièrement essentiel à la reproduction des structures sociales. À en croire Finley, les authentiques sociétés esclavagistes auraient été très rares.

L'historien n'en dénombrerait même que cinq : hormis la Grèce classique et certaines régions du monde hellénistique, seuls la Rome de la fin de la République et du début de l'Empire, les États-Unis jusqu'à la guerre de Sécession, les Antilles et le Brésil d'époque coloniale auraient été de véritables « sociétés esclavagistes »⁷. Un tel inventaire, auquel souscrivent encore la plupart des historiens de l'Antiquité gréco-romaine, accrédite à son insu l'exceptionnalité de la civilisation grecque. Selon un schéma d'inversion du fameux « miracle grec », le privilège d'inaugurer la modernité occidentale reviendrait encore une fois aux contemporains de Périclès et Platon.

Le poids déterminant de l'esclavage dans le fonctionnement de la cité classique et hellénistique est évidemment incontestable. Que l'on considère que les esclaves de l'Athènes classique constituaient 20 % ou 50 % de la population, qu'ils aient rassemblé 50 000 ou 200 000 individus, la différence numérique, aussi considérable puisse-t-elle paraître, ne change rien au rôle de l'institution esclavagiste au fondement de l'ordre civique⁸. L'esclavage grec de l'époque classique se caractérise en outre par l'importance des marchés d'esclaves assurant, bien davantage que la simple reproduction démographique, le renouvellement continu de la population servile. La relégation des esclaves à l'extérieur de la communauté civique est une autre dimension fondamentale de l'esclavage-marchandise de l'époque classique. Propriété d'un autre homme, qui seul a le pouvoir de lui donner un nom, l'esclave perd son identité d'origine sans en acquérir de nouvelle en intégrant, par exemple, la famille de son maître. Ainsi, les esclaves sont bien les exclus par excellence, incarnant la figure de l'altérité qui hante tous les aspects de la vie civique. Pour toutes ces raisons, la cité de l'époque classique – dont Athènes, qu'on le veuille ou non, constitue l'idéal-type – relève bien du

modèle de la « société esclavagiste » et, comme le notait Finley, « une véritable synthèse de l'histoire de l'esclavage antique ne peut être qu'une histoire de la société gréco-romaine⁹ ».

Aussi pertinente soit la notion de « société esclavagiste » pour décrire sommairement les formes de l'esclavage grec, le périmètre des sociétés auxquelles elle s'applique est néanmoins discutable. La centralité mémorielle de l'esclavage du Nouveau Monde ne peut en effet masquer les grandes variations, dans le temps comme dans l'espace, d'un phénomène quasi universel. Depuis plus d'une trentaine d'années, historiens et anthropologues n'ont cessé de mettre en lumière l'ampleur et l'extrême diversité des structures esclavagistes¹⁰. Des Iroquois de la région des Grands Lacs jusqu'aux confins de l'île de Java, cette forme extrême de dépendance et de dépossession qu'est l'esclavage est la règle plutôt que l'exception¹¹. À cet égard, la définition de la convention de Genève de 1926, qui appréhende l'esclavage comme « l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux¹² », est largement incomplète. Centrée sur la question de la propriété et modelée selon l'expérience du monde colonial, elle ignore une grande partie des sociétés qui ont pratiqué l'esclavage.

La notion même de société esclavagiste ne saurait être, en effet, le triste privilège des sociétés de l'Antiquité classique et du Nouveau Monde (pas plus, d'ailleurs, que le discours abolitionniste ne fut le monopole de l'Occident¹³). Au moment où les Portugais pénétrèrent dans le royaume de Kongo, au tournant des xv^e et xvi^e siècles, plus de 100 000 esclaves, qui composaient la moitié de la population du royaume, étaient employés dans tous les secteurs de la production. Trois siècles plus tard, l'immense califat de Sokoto, au sud-ouest du lac Tchad, regroupera plus d'esclaves que les États-Unis

d'Amérique¹⁴. Ainsi, en Afrique, l'esclavage des grands royaumes musulmans, comme celui des États « périphériques », n'était pas seulement de nature domestique ou militaire ; il avait une fonction productive et s'apparentait bien souvent à l'esclavage de plantation¹⁵. De même, au XVII^e siècle, dans le royaume d'Aceh, à l'ouest de Sumatra, les esclaves constituaient la principale main-d'œuvre dans les grandes plantations d'épices. En ce sens, la notion de société esclavagiste, loin de désigner uniquement les sociétés gréco-romaines et celles du monde colonial issu de la traite atlantique, peut légitimement être étendue à un nombre considérable de sociétés¹⁶.

Rien ne serait plus faux, en outre, que d'opposer tels deux mondes hétérogènes un esclavage de plantation, propre aux colonies du Nouveau Monde, et un esclavage « précolonial », réservé aux sociétés dites « primitives ». La tentation a bien souvent traversé la littérature abolitionniste, qui n'a pas manqué de construire des représentations excessivement optimistes des formes de servilité non occidentales, afin de mieux dénoncer les atrocités de l'esclavage colonial¹⁷. Or l'histoire de l'esclavage, en Afrique comme en Asie, est elle-même inscrite dans la grande histoire de la traite d'êtres humains et son étude relève à cet égard d'une « histoire connectée »¹⁸.

L'ensemble des travaux sur l'esclavage africain ou asiatique n'ont pas seulement redessiné la cartographie du phénomène esclavagiste. Ils ont surtout brouillé les coordonnées selon lesquelles celui-ci fut longtemps appréhendé, révélant des objets inattendus et construisant de nouveaux outils d'analyse. L'esclavage pour dettes s'est ainsi imposé comme un phénomène majeur au cœur des processus de dépendances serviles¹⁹. Abandonnant la définition de l'esclavage sous l'angle de la propriété, de nombreuses études ont en outre insisté sur les

formes d'interaction et sur les rapports de domination qui régissent la relation entre maître et esclave. Ainsi, à travers la notion de « mort sociale » (*social death*), Orlando Patterson a placé au centre de son étude le processus de violence et de déshonneur qui serait constitutif de tout esclavage²⁰.

Les historiens de l'Antiquité, à de rares exceptions près, sont restés sourds à cet immense travail de redéfinition du phénomène esclavagiste, la référence coloniale constituant encore le plus souvent l'horizon ultime de toute perspective comparatiste²¹. Sans doute certains des débats qui agitent les africanistes, les historiens du monde musulman ou les spécialistes du Sud-Est asiatique ne rencontrent-ils guère d'écho au sein des sociétés esclavagistes antiques. Il demeure toutefois que le miroir que tend à l'historien de l'Antiquité l'esclavage du Nouveau Monde est réducteur. Depuis le début des années 1970, l'influence de l'œuvre de Finley a largement dépassé le champ des travaux sur les sociétés antiques, irriguant l'ensemble des analyses consacrées aux différents systèmes serviles. N'est-il pas temps, désormais, de dépayser l'esclavage gréco-romain en introduisant dans son étude la connaissance des autres systèmes serviles, bien au-delà de ses expériences américaines ? Entre l'Athènes de Périclès et celle de *boy Joe*, il y a (entre autres) le califat de Sokoto, le Cambodge d'époque moyenne, l'empire thaï, les grands empires islamiques et les royaumes ouest-africains : autant de sociétés qui ont abondamment pratiqué l'esclavage, autant de configurations singulières qui invitent à repenser l'esclavage grec.

Une analyse comparatiste des systèmes serviles au sein de laquelle le monde grec tiendrait toute sa place : l'entreprise serait démesurée dans le cadre d'un unique ouvrage et sous la plume d'un seul historien. Le présent livre prétend



RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL
IMPRESSION : CORLET À CONDÉ-SUR-NOIREAU
DÉPÔT LÉGAL : JANVIER 2015. N° 112362 (00000)
Imprimé en France